Envoyé en préfecture le 28/08/2026
Reçu en préfecture le 28/08/2026
Publié le
ID : 060-216005355-20260825-DEL2026_32-DE

Délibération n°32-2026

DEPARTEMENT DE L'OISE

ARRONDISSEMENT

SENLIS

OBJET :

Délibération demande de fonds de concours pour l'acquisition de nouvelles tables pour la salle de la Rocque

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROBERVAL

Séance du 25 août 2026
L'An deux mille vingt-six le 25 août 2026 à 18h30 heures,

Le Conseil ***MUNICIPAL*** de Roberval, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire.

Sous la présidence de Michel SINEAU

Etaient présents : Mesdames et Messieurs,
Michel SINEAU, Aurore BOUCHENEZ, Christian VAN WETTEREN, Karine GROSSO, Fath GUELLI, Déborah MARCQUE, Pascal ENGELS, Gwladys JACQUET, Dominique BRIEST, Clément BRIEST

Etaient représentés :

Était absente excusée : Sophie RABATEAU

Secrétaire de séance
Madame Karine GROSSO

Convocation du Conseil en date du 19 août 2026

ADOPTÉ :
Vote :10
Pour :10
Contre : 0

Abstention(s) :
A l'unanimité des membres présents

M. Michel Sineau ouvre la séance et constate que le conseil réunit les conditions pour délibérer valablement

2026/32 DÉLIBÉRATION DEMANDE DE FOND DE CONCOURS ACQUISITION DE NOUVELLE TABLES POUR LA SALLE DE LA ROCQUE

Monsieur le maire Michel SINEAU demande aux membres du Conseil Municipal l'autorisation d'effectuer une demande de subvention auprès de la C.C.P.O.H. concernant l'achat de tables pour la salle communale.
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5214-16V,

Vu les statuts de la Communautés de Communes Des Pays d'Oise et d'Halatte et notamment les dispositions incluant la commune de Roberval comme l'une de ses communes membres,

Considérant que la Commune de Roberval souhaite procéder au renouvellement des tables de la salle communale, il est envisagé de demander un fond de concours à la Communautés de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte,

Considérant que le matériel actuel étant vétuste et ne correspondant plus aux normes de sécurité,

Considérant que le montant du fond de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subvention, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint en annexe,

Envoyé en préfecture le 28/08/2026
Reçu en préfecture le 28/08/2026
Publié le
ID : 060-216005355-20260825-DEL2026_32-DE

Délibération n°32-2026

Après avoir écouté l'exposé du maire,

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'Unanimité, de demander une subvention dans le cadre du fond de concours à la communauté de communes des Pays d'Oise et d'Halatte en vue de participer à l'acquisition de nouvelles tables pour la salle de la Rocque, à hauteur de **1 609.50 € H.T.**

Ainsi fait et délibéré à Roberval, le 25 août 2026
Monsieur Le Maire Michel SINEAU

Le Maire

